

Un outil et un réseau d'experts pour décrypter les dynamiques
des espaces urbains français

ATLAS DES CENTRES

Mesurer les dynamiques
des centres-villes français

FÉVRIER 2023



En partenariat avec

FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

F
A
N
U
FÉDÉRATION
NATIONALE
DES AGENCES
D'URBANISME

SOMMAIRE

Remerciements	4
Les centres-villes, un objet des territoires méconnu	5
Typologie des centralités françaises.....	6

Les périmètres des centres-villes

Comment identifier le périmètre d'un centre-ville ?	9
Les angles morts de la méthode.....	13

Portraits de centres-villes

Montpellier.....	16
Besançon.....	17
Pontivy.....	18
Évian-les-Bains.....	19
Saint-Jean-de-Luz.....	20
Cérilly.....	21
Maisons-Alfort.....	22
Loos-en-Gohelle.....	23

Fiches indicateurs

Fiches d'analyse à venir.....	25
Indicateurs.....	25

Annexe

Tableau des équipements retenus pour l'indice de diversité.....	26
--	----

REMERCIEMENTS

Ce travail est avant tout un travail collectif qui tire sa richesse de l'implication et la ténacité des nombreux experts mobilisés. Nous souhaitons remercier en tout premier lieu les pilotes sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour : Sébastien Grandjean (Audap, puis Audat.var) et Ludovic Verre (Aupa) avec le soutien de Serge Lerda (Aupa), ainsi que tous ceux, investis depuis plus de deux ans auprès d'eux : Antony Baup (Audap) ; Mai Dinh Vanni (Aupa) ; Sébastien Morucci (Audat) ; Sébastien Silvestre (Aupa) et aux cotés de Karine Hurel (Fnau) avec François Lefebvre puis Julien Eliasu.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement les pilotes des thématiques explorées dans cet atlas : Stéphane Bernard (Audrr) ; Virginie Boillet (Audap) ; Pierre Clap (Audab) ; Arnaud Le Montagner (Audélor) ; Gaëtan Gaborit (Addrn) ; David Lolo (Aupa) ; Marianne Malez (Fnau) ; Edouard Massonneau (Audat.var) ; François Mohrt (Apu) ; Aurélie Ravier (Aut37) ; Léah Thesiger (Fnau) ; Caroline de Vellis (Aurba) et Christophe Zaepfel (Audat.var).

Et enfin, nous souhaitons remercier Fabrice Ravel (Audcm) pour son apport et son soutien technique sans faille.

Cette démarche bénéficie du soutien de la DGALN, de l'ANCT et de la Banque des territoires-Caisse des Dépôts.

LES CENTRES-VILLES, UN OBJET DES TERRITOIRES MÉCONNU

● LE CENTRE-VILLE : UN OBJET TERRITORIAL PEU ÉTUDIÉ

Qu'est-ce qu'un centre ? C'est par cette question qu'Alain Bourdin débute son ouvrage intitulé *Faire centre – La nouvelle problématique des centres-villes*, publié en 2019 aux éditions de l'Aube. Pour le sociologue, « le centre est d'abord un dispositif, au sens – notamment – que Michel Foucault donne à ce terme. Autrement dit, une configuration qui associe une matérialité – ici les formes architecturales et urbaines – des institutions, des représentations (images, récits, symbolique) et des acteurs ». Le centre-ville organise les comportements des différents acteurs, de même que la vie sociale. Il est, depuis l'apparition du fait urbain, le cœur de l'activité humaine. Le commerce y joue un rôle extrêmement important, de même que la figure de la place du marché.

Le centre-ville a connu de nombreuses périodes d'essor et de déclin au rythme des grands processus historiques, économiques, culturels et sociaux. Evidemment les villes françaises selon leur géographie et les influences historico-culturelles n'ont, par ailleurs, pas le même parcours. Certaines ont été fortement marquées par leurs origines romaines comme Lyon, Arles ou encore Nîmes. D'autres encore, ont connu une urbanisation contrainte du fait de fortifications très présentes. On peut notamment citer Avignon, Saint-Malo ou La Rochelle.

De façon générale, la révolution industrielle contribue à ouvrir les avenues et à créer des rocade afin de faciliter la circulation des véhicules. C'est ainsi que sont aménagées les grandes percées haussmanniennes à Paris durant le Second Empire, ces dernières répondant à la fois à des enjeux sanitaires et sécuritaires. Le rôle économique des centres-villes se renforce essentiellement après la Seconde Guerre mondiale avec la concentration des activités tertiaires et la disparition progressive des industries. Mais dans le même temps, les habitants s'en vont en partie également. Depuis les années

1970, en France, le centre-ville a semblé entrer dans une période de déclin. Victime de l'étalement urbain, il s'est désertifié. Ce phénomène inégal a particulièrement frappé les petites centralités et les villes dites « moyennes ». Depuis une dizaine d'années, de nouveaux processus sont à l'œuvre. La fin de l'ère des hydrocarbures et l'aspiration de certains groupes sociaux à un modèle de société « post industriel » centré sur des relations humaines de proximité ont redonné une pertinence toute nouvelle à cet espace.

De nombreux élus ont pris conscience de ces mutations et orientent désormais leurs choix vers la protection et la redynamisation de leur centre-ville afin d'en faire un atout pour leur commune. C'est également dans ce sens que des programmes nationaux d'aménagement du territoire ont vu le jour, à l'instar d'Action Cœur de ville ou Petites Villes de Demain.

● OBSERVER LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE ET GUIDER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les acteurs publics manquent d'outils pour appréhender un espace aussi complexe. Il n'existe pas, par exemple, de référentiel national pouvant servir de base de comparaison entre les différents centres-villes et les différentes communes.

L'ambition de cet atlas est ainsi de fournir un outil de comparaison multithématique afin d'aider les acteurs des centres-villes dans la compréhension des dynamiques à l'œuvre et de guider au mieux les politiques publiques.

Quelles sont les dynamiques sociales, économiques, commerciales, démographiques ou résidentielles à l'œuvre dans les centres des villes et villages qui maillent notre territoire ? Quelles sont les tendances à l'œuvre dans les périphéries qui les entourent ? Autant de questions auxquelles cet atlas tente (modestement) d'apporter des éléments de réponse.

● UN DISPOSITIF INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE PARTENARIALE PÉRENNE

Ce projet d'observation des centres-villes s'inscrit dans le dispositif d'observation mutualisée des espaces urbains créé en 2013 par la Fnau, qui mobilise un réseau d'experts très impliqués, issus des agences d'urbanisme et des collectivités territoriales. Cette observation mutualisée – qui a donné naissance à Observ'agglomération et Métroscopie – est issue d'une volonté de construire un référentiel et une méthodologie concertés et partagés entre les acteurs des territoires, les collectivités et les agences d'urbanisme,

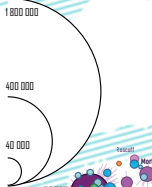
Le projet d'observation des centres-villes, piloté par l'Agence d'urbanisme Pays d'Aix - Durance (Aupa), l'Agence d'urbanisme Atlantiques et Pyrénées (Audap), l'Agence d'urbanisme de l'aire Toulonnaise (Audat) et la Fnau, s'appuie sur un réseau caractérisé par une très grande implication des experts. La qualité des analyses et de la publication est ainsi le résultat d'une dynamique collective d'une très grande richesse. Ce travail est un projet collaboratif et itératif organisé sur la base du dialogue autour de nombreux échanges à distance et en présentiel lors de séances de travail collectives.

Le projet d'observation s'inscrit dans un programme de travail de deux années, dont la première étape réalisée en 2021 a été d'identifier et de qualifier les centralités françaises à l'échelon communal. Ce travail partenarial a ainsi permis d'identifier 3 136 centralités françaises réparties en cinq grandes catégories, aux fonctions et au rayonnement différents et complémentaires, dessinant une géographie du maillage territorial français¹. L'identification des périmètres des centres-villes et l'identification des indicateurs pour les qualifier constituent les deuxième et troisième étapes du projet.

1. Plus d'informations et bases de données sur le site de la Fnau : www.fnau.org/fr/publication/poster-typologie-des-centralites-francaises/

EMPLOIS

Nombre d'emplois à la commune en 2017



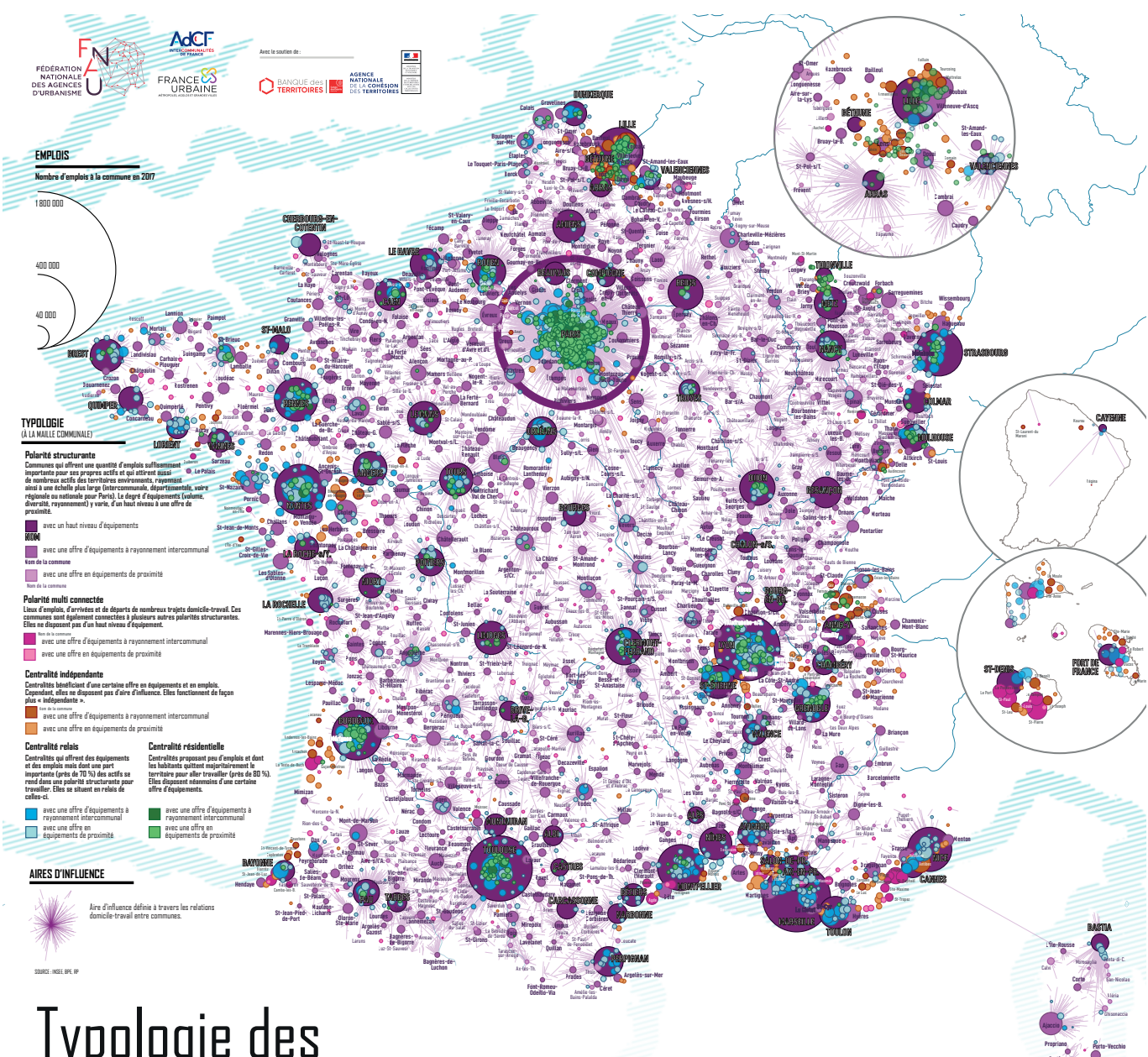
**TYPLOGIE
(A LA MAILLE COMMUNALE)**

- Polarité structurante**
Communes qui offrent une quantité d'emplois suffisamment importante pour ses propres actifs et qui attirent ainsi de nombreux actifs des territoires environnants, rayonnement au-delà d'une échelle plus large (intercommunale, départementale, voire régionale ou nationale pour Paris). Le degré d'équipement (qualité, diversité, rayonnement) varie, d'un haut niveau à une offre de proximité.
- avec un haut niveau d'équipements
 - avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
 - avec une offre en équipements de proximité
- Polarité multi connectée**
Lieux d'emplois, services et de départ de nombreux trajets domicile-travail. Ces communes sont également connectées à plusieurs autres polarités structurantes. Elles ne disposent pas d'un haut niveau d'équipement.
- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
 - avec une offre en équipements de proximité
- Centralité indépendante**
Centralités bénéficiant d'une certaine offre en équipements et en emplois. Cependant, elles ne disposent pas d'aire d'influence. Elles fonctionnent de façon plus indépendante.
- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
 - avec une offre en équipements de proximité
- Centralité relais**
Centralités qui offrent des équipements et des emplois mais dont une part importante (près de 70 %) des actifs se rend dans une polarité structurante pour travailler. Elles se situent en relais de celles-ci.
- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
 - avec une offre en équipements de proximité
- Centralité résidentielle**
Centralités proposant peu d'emplois et dont les habitants quittent majoritairement le territoire pour aller travailler (près de 80 %). Elles disposent néanmoins d'une certaine offre d'équipements.
- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
 - avec une offre en équipements de proximité

AIRES D'INFLUENCE

Aire d'influence définie à travers les relations domicile-travail entre communes.

SOURCE : INSEE, INSEE RP

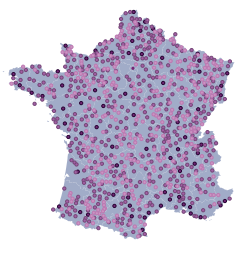


Typologie des centralités françaises

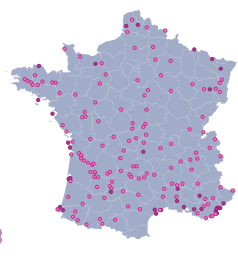
La définition de « l'armature territoriale » française est au cœur des problématiques d'aménagement et de développement des territoires. Toutefois, son identification et sa mesure sont complexes et aucune méthodologie unique et partagée n'existe véritablement.

Ce travail partenarial a permis d'identifier 3 136 centralités françaises réparties en cinq grandes familles aux fonctions et au rayonnement différents mais complémentaires, dessinant une géographie possible du maillage territorial français.

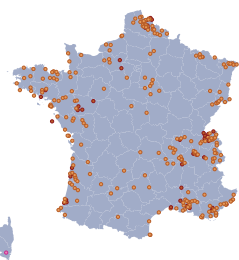
Polarités structurantes



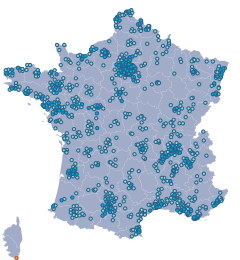
Polarités multi-connectées



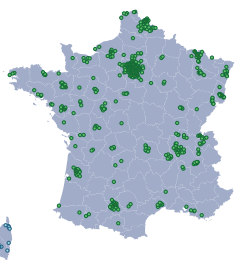
Centralités indépendantes



Centralités relais



Centralités résidentielles



3 136 centralités

POLARITÉ STRUCTURANTE
Communes qui offrent une quantité d'emplois suffisamment importante pour ses propres actifs et qui attirent aussi de nombreux actifs des territoires environnants : rayonnement élevé à une échelle plus large (intercommunale, départementale, voire régionale ou nationale pour Paris). Le degré d'équipements (volant, diversité, rayonnement) varie d'un haut niveau à une offre de proximité.

- avec un haut niveau d'équipements
- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

POLARITÉ MULTI-CONNECTÉE
Lieux d'emplois, d'arrivées et de départs de nombreux trajets domicile-travail. Des communes sont également connectées à plusieurs autres polarités structurantes. Elles ne disposent pas d'un haut niveau d'équipement.

- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

CENTRALITÉ INDÉPENDANTE
Centralités bénéficiant d'une certaine offre en équipements et en emplois. Cependant, elles ne disposent pas d'une offre d'influence. Elles fonctionnent de façon plus ou moins indépendante.

- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

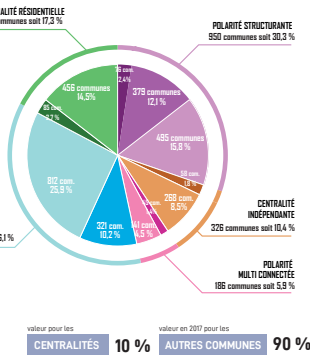
CENTRALITÉ RELAIS
Centralités qui offrent des équipements et des emplois mais dont une part importante (près de 70 % des actifs) se rend dans une polarité structurante pour travailler. Elles se situent en relais de celle-ci.

- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

CENTRALITÉ RÉSIDENNELLE
Centralités proposant peu d'emplois et dont les habitants quittent majoritairement le territoire pour aller travailler (près de 80 %). Elles disposent néanmoins d'une certaine offre d'équipements.

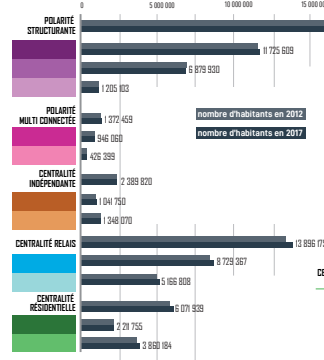
- avec une offre d'équipements à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipements de proximité

Répartition du nombre de communes par type de centralités

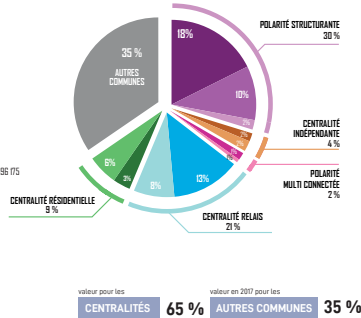


Se loger

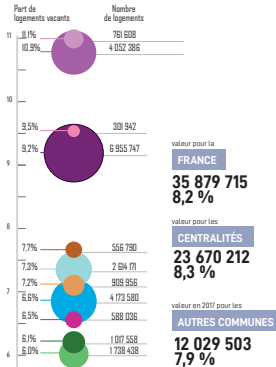
Nombre d'habitants en 2012 et en 2017, par type de centralités



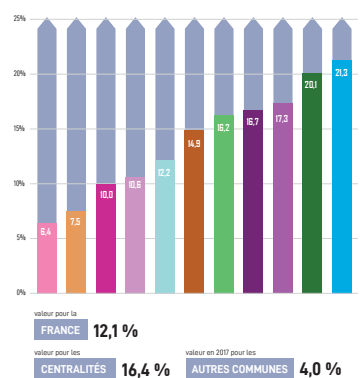
Répartition de la population en 2017, par type de centralités



Nombre de logements en 2017 et part des logements vacants dans le parc de logements en 2017, par type de centralités

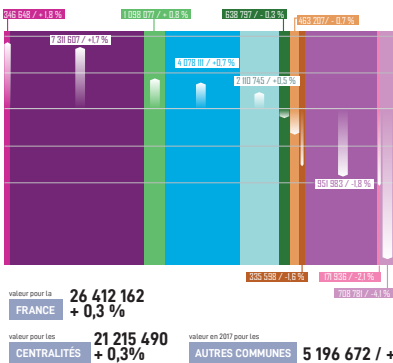


Part des logements sociaux dans le parc de logements, en 2017, par type de centralités

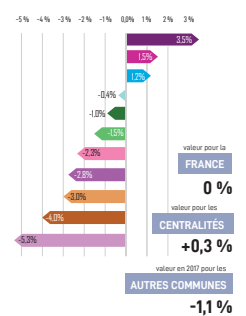


Travailler - Se former

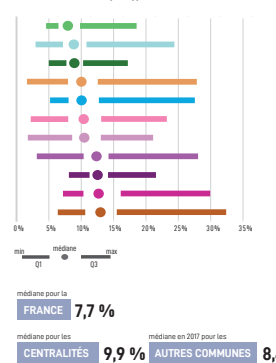
Nombre d'emplois en 2017 et évolution de l'emploi entre 2012 et 2017 (en %), par type de centralités



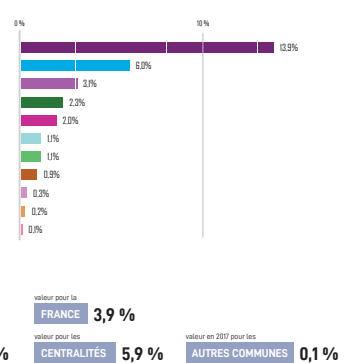
Évolution de l'emploi productif entre 2011 et 2016 (en %) par type de centralités



Proportion médiane des chômeurs parmi la population des 15-64 ans en 2017 par type de centralités (en %)

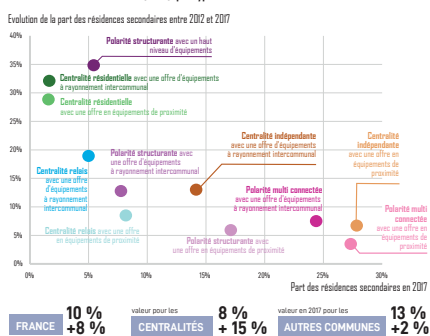


Part des étudiants en 2019 dans la population, par type de centralités (en %)

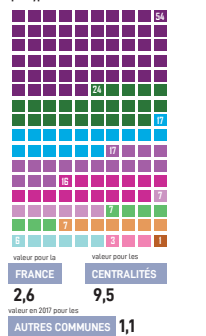


Être ensemble - Se divertir

Part de résidences secondaires dans le parc de logement occupé en 2017 (en %) et évolution entre 2012 et 2017 (en %), par type de centralités



Nombre d'hôtels pour 100km², par type de centralités



Méthodologie

La définition de la « centralité » et plus généralement de l'armature territoriale française est au cœur des problématiques d'aménagement et de développement des territoires. Toutefois, sa mesure est complexe et aucune méthodologie unique et partagée n'existe. Nous tentons ici de croiser deux méthodes complémentaires afin de tirer le meilleur parti de chacune d'entre elles.

MÉTHODE 1 : IDENTIFIER LES CENTRALITÉS PAR LE RÔLE STRUCTURANT DES ÉQUIPEMENTS

La première méthode consiste à identifier les centralités à travers la diversité et la diversité de son offre d'équipements (méthode de scoring), mais aussi en tenant compte du poids que cette offre représente au sein du bassin de vie. Sept secteurs ont été retenus :

- Population** (présence d'habitants)
- Emploi** (présence d'emplois)
- Administration** (préfecture, sous-préfecture, cour d'appel, tribunal d'instance...)
- Commerce** (hyper, supermarché, bricolage, superette, épicerie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, librairie, magasin de vêtements...)
- Éducation** (collège, lycée, institut universitaire, autre enseignement supérieur...)
- Santé** (établissement de santé court, moyen, long séjour, urgences, maternité, médecine générale, spécialiste, chirurgien-dentiste, infirmier, pharmacie, labo, d'analyses médicale...)
- Culture** (cinéma, cirque, patrimoine, théâtre, monument historique...)

MÉTHODE 2 : LA PLACE DES CENTRES DANS LE SYSTÈME TERRITORIAL

Le caractère « central » d'une commune se définit également par rapport à un autre territoire désigné comme sa périphérie. L'objectif de cette seconde méthode est ainsi d'identifier les relations entre les communes à travers l'offre d'emplois. Les lieux d'emplois ayant au moins 20 % d'actifs résidents sur leur territoire ont ainsi été identifiés comme des centralités potentielles, et leur aire d'influence définie à travers les relations domicile-travail.

LE CROISEMENT DES DEUX MÉTHODES POUR DÉFINIR LES TYPES DE CENTRALITÉS

Parmi les 3 136 communes retenues grâce à l'une ou l'autre des deux méthodes, il est possible de présenter des similitudes de fonctionnement et d'être retenues.

Le point de vue spatial prend ici un caractère déterminant : la place des centralités dans le système territorial constitue les cinq grandes familles de communes centres.

L'offre d'équipements prend un caractère discriminant : cela permet de distinguer des degrés de rayonnement (de manière générique : haut niveau à rayonnement supra-communal ; de proximité).





Miroir d'eau, Bordeaux

© H. DUMORA (A'URBA)

Les périmètres des centres-villes

Où se situe le centre-ville d'une commune ? Comment tenter de l'identifier le plus objectivement possible ? C'est à cet exercice périlleux et forcément amendable que se sont frottés une vingtaine d'experts, pour servir ensuite de fondation à un outil d'observation des dynamiques à l'œuvre dans ces territoires. Les périmètres ainsi dessinés, concernent environ 4 millions d'habitants, soient 6% de la population française.

COMMENT IDENTIFIER LE PÉRIMÈTRE D'UN CENTRE-VILLE ?

● UNE MÉTHODE POUR ASSURER LA COMPARABILITÉ DES OBJETS GÉOGRAPHIQUES

Chacun – chaque habitant, chaque usager, chaque élu.e – se représente son territoire en fonction de sa propre pratique, de sa connaissance des lieux ou encore de son ressenti personnel. La notion de centre-ville n'échappe pas à cette règle. Si on se prêtait à l'exercice de demander à des habitants d'une même ville de dessiner une carte qui localiserait le centre-ville de leur commune, nous aurions certainement autant de périmètres que d'habitants-cartographes.

A titre d'exemple, nous avons demandé à plusieurs habitants des communes de Clermont-Ferrand (63) et de Champs-sur-Marne (77) de tracer sur un fond de carte où se situait, selon eux, le centre-ville de leur commune. Sans surprise, les représentations sont différentes. On retrouve d'une certaine

façon un dénominateur commun qui pourrait s'apparenter à l'hypercentre sur lequel il y a peu d'ambiguïté puis, selon les représentations et les pratiques, la zone dessinée s'en éloigne plus ou moins.

Pour éviter cet écueil et déconstruire nos propres représentations, nous avons choisi d'identifier les périmètres des centres-villes selon une méthode unique et automatisée.

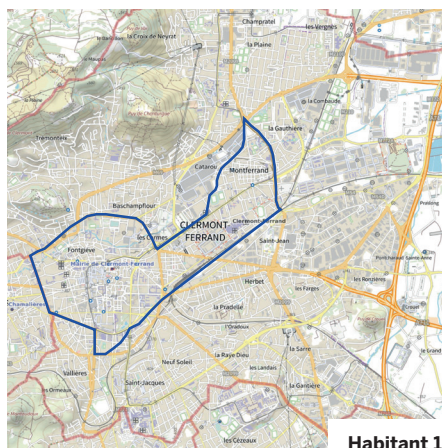
Par ailleurs, la démarche d'observation porte sur plus de 3000 communes (variant de 30 habitants pour Le Mont-Saint-Michel, puis 200 habitants pour L'île d'Aix, jusqu'à plus de 2 millions d'habitants pour Paris), il est évident qu'il y a des situations particulières liées à la géographie et à l'histoire des lieux. Toutefois, nous avons méthodologiquement fait le choix de ne pas ajuster les périmètres de façon « manuelle ». Ce choix permet d'assurer une forme de comparabilité et de s'abs-

traire de toute représentation personnelle. Aussi, la notion de centre-ville repose dans cet atlas sur deux principales caractéristiques à retenir :

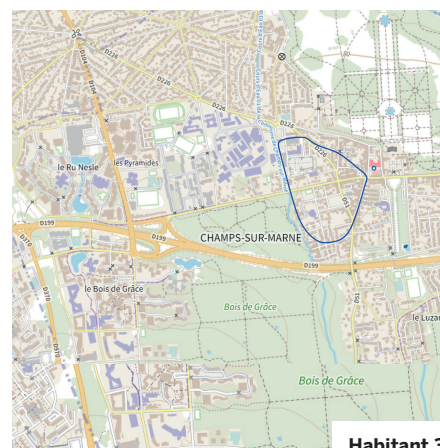
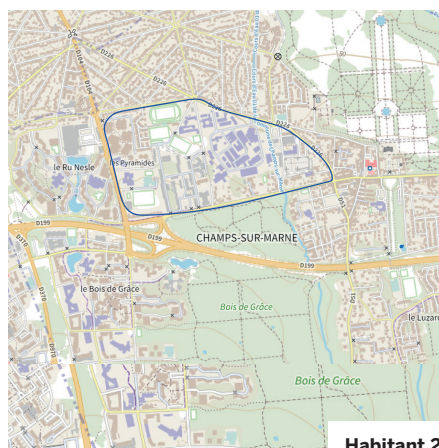
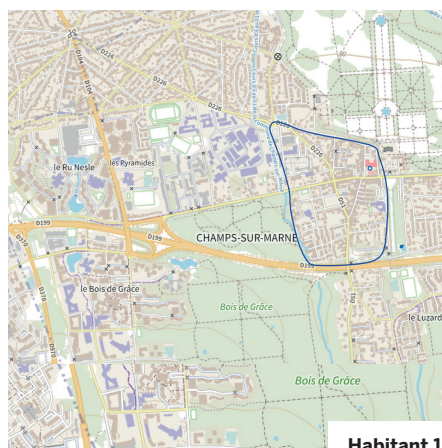
- un centre-ville se caractérise par **sa densité et la diversité de ses fonctions** (habiter, travailler, s'équiper, s'éduquer, se divertir...);
- un centre-ville se distingue le plus souvent par **son caractère historique** (sur la base du bâti ancien), mais pour autant ce n'est pas systématique et ce critère ne doit pas être un critère excluant.

La méthode d'identification des périmètres des centres-villes a été construite par une vingtaine d'experts issus du monde des agences d'urbanisme et ayant une connaissance fine des territoires. Elle a été de nombreuses fois testée et ajustée en fonction des biais identifiés. Pour autant, nous avons conscience de certaines limites que nous avons tenues à documenter le plus possible, ci-après.

Représentation du centre-ville de Clermont-Ferrand selon trois habitants



Représentation du centre-ville de Champs-sur-Marne selon trois habitants



Les périmètres des centres-villes

● UNE MÉTHODE QUI RÉVÈLE LES INTENSITÉS URBAINES À TRAVERS LES DENSITÉS ET LA DIVERSITÉ

La méthode de « périmétrage » des centres-villes repose sur quatre grands principes :

1. le carreau Insee comme maille de base des périmètres ;
2. la création d'indices de concentration et de diversité calculés en les rapportant à l'échelle de la commune ;
3. des seuils de sélection différents selon la catégorie de la commune et son niveau de rayonnement ;
4. un principe de continuité du périmètre de centre-ville.

Le carreau Insee¹ comme maille de base

Le carreau de 200 mètres de côté constitue la maille la plus fine de diffusion de données pour l'Insee. C'est sur cette grille carroyée qu'ont été sélectionnés des carreaux constituant les périmètres des centres-villes. C'est également grâce à cette grille carroyée, qui constitue un pavage du territoire national français permettant une homogénéisation statistique, que pourront être calculés les

indicateurs et être géolocalisées les données initialement à l'adresse.

Concentration et diversité : deux concepts indissociables de la notion de centre-ville

Pour sélectionner les carreaux ayant les caractéristiques d'un centre-ville, deux types d'indices ont été mobilisés : un **indice de concentration** (sur 4 grandes fonctions, soient 4 indices calculés in fine) et un **indice de diversité**. Durant les phases de test, des méthodes mobilisant les distances-temps ont également été explorées mais elles ne sont pas révélées aussi probantes.

La concentration des fonctions (cf. encadré) qualifiant une partie de ce qu'est un centre-ville a été identifiée grâce à quatre indices sur les :

1. équipements, commerces (source : Insee, base permanente des équipements – BPE) ;
2. habitants (source : Insee, base FILOSOFI) ;
3. établissements (source : Insee, base SIRENE) ;
4. bâtiments construits avant 1945 (source : Insee, base FILOSOFI).

La diversité des activités est également un marqueur fort de ce qu'est un centre-ville. Pour approcher cette notion complexe, une sélection de carreaux a également été réalisée sur la base d'un indice de diversité fonctionnelle des commerces, services et équipements (indice n°5, cf. encadré).

Une fois ces indices calculés, les carreaux entrent dans la sélection des périmètres de centre-ville si au moins 2 des 5 indices sont parmi les plus élevés de la commune (cf. encadré).

Continuité

Enfin, dans le cas où plusieurs carreaux caractéristiques d'un centre-ville apparaîtraient, le choix a été fait de ne privilégier qu'une seule zone par commune, celle regroupant à la fois les caractéristiques de continuité territoriale (c'est-à-dire en agrégeant les carreaux contigus) et regroupant les caractéristiques de densité et de diversité les plus élevées.

1. www.insee.fr/fr/statistiques

INDICE DE CONCENTRATION ET SEUILS DE SÉLECTION

Pour définir le niveau de concentration, a été calculé la part des équipements, des habitants, des établissements et des bâtiments construits avant 1945 pour chacun des carreaux, rapportée à l'ensemble des carreaux de la commune. Ont été retenus au sein des communes les carreaux concentrant le plus d'équipements, d'habitants, d'établissements et de bâtiments construits avant 1945. Pour prendre en compte l'effet de taille, nous avons appliqué des seuils de sélection différenciés selon la catégorie de centralité définie dans l'étape précédente du projet (cf. ci-dessus).

Dit autrement et de façon générale, plus la taille et le rayonnement de la commune sont importants, plus le centre-ville est étendu, et corrélativement la concentration des équipements, des habitants et des établissements à la maille du carreau est plus faible. Tandis que pour une petite commune, les activités caractéristiques du centre-ville seront, à la maille du carreau, davantage concentrées.

Seuils de sélection retenus selon les catégories de communes :

- pour les communes de la catégorie 1 de la typologie des centralités (polarités structurantes), on retiendra les carreaux qui concentrent **20%** des équipements /

individus / établissements du total de la commune ;

- pour les communes de la catégorie 2 de la typologie des centralités (centralités indépendantes), on retiendra les carreaux qui concentrent **25%** des équipements / individus / établissements du total de la commune ;
- pour les communes de la catégorie 3 de la typologie des centralités (polarités multi-connectées), on retiendra les carreaux qui concentrent **30%** des équipements / individus / établissements du total de la commune ;
- pour les communes de la catégorie 4 de la typologie des centralités (centralités relais), on retiendra les carreaux qui concentrent **35%** des équipements / individus / établissements du total de la commune ;
- pour les communes de la catégorie 5 de la typologie des centralités (centralités résidentielles), on retiendra les carreaux qui concentrent **40%** des équipements / individus / établissements du total de la commune.

À noter pour l'indice de concentration du bâti ancien, le choix a été fait de conserver le même seuil de 20% des carreaux concentrant le plus de bâtiments anciens quelques soient les catégories de communes.

INDICE DE DIVERSITÉ

Six types d'équipements ont été retenus. Pour chaque carreau, le nombre de catégories présentes a été comptabilisé parmi les suivantes :

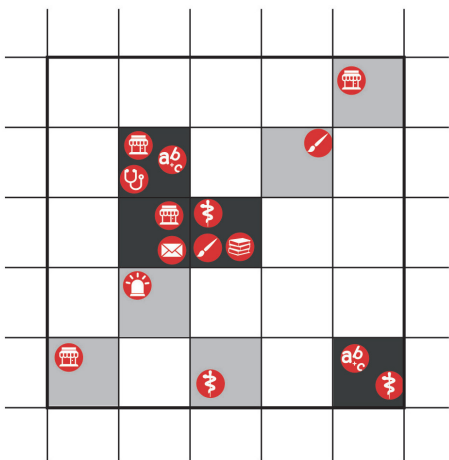
- le commerce alimentaire (source : Insee, base SIRENE) ;
- le commerce non-alimentaire (source : Insee, base SIRENE) ;
- l'animation urbaine et le tourisme (source : Insee, base SIRENE) ;
- les services aux particuliers (source : Insee, base SIRENE) ;
- les services de santé (source : Insee, base SIRENE) ;
- les équipements culturels et de loisirs (source : Insee, base BPE et base des monuments du ministère de la Culture).

Pour la diversité comme pour la concentration, des seuils de sélection différents ont été appliqués selon la catégorie de la commune :

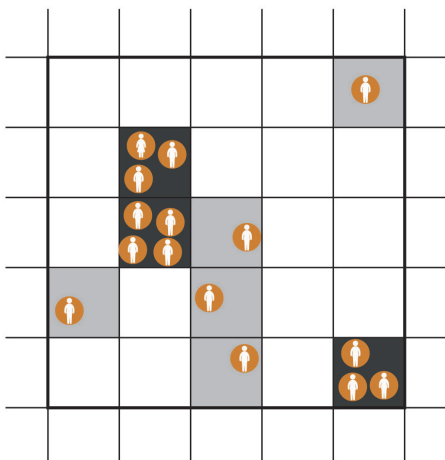
- communes de catégorie 1 : sélection des carreaux ayant les 6 types d'équipements ;
- communes de catégories 2 et 3 : sélection des carreaux ayant 5 ou 6 types d'équipements ;
- communes de catégories 4 et 5 : sélection des carreaux ayant au moins 4 types d'équipements. (cf. liste complète en annexe)

Méthode résumée schématiquement

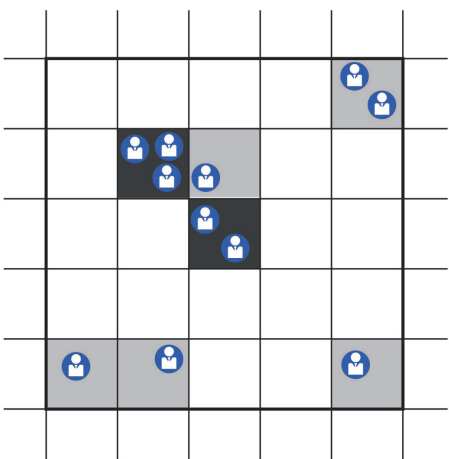
Indice de concentration des équipements, commerces



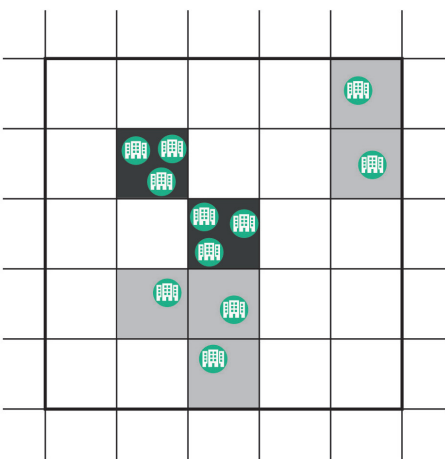
Indice de concentration des habitants



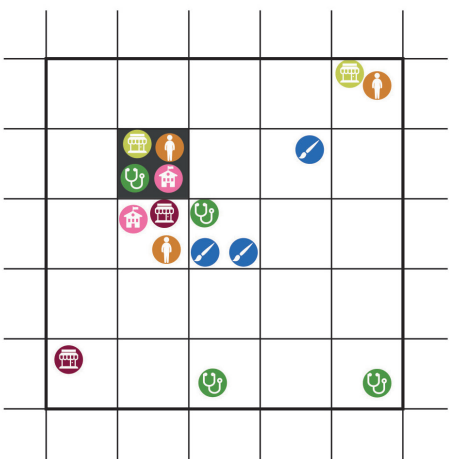
Indice de concentration des emplois



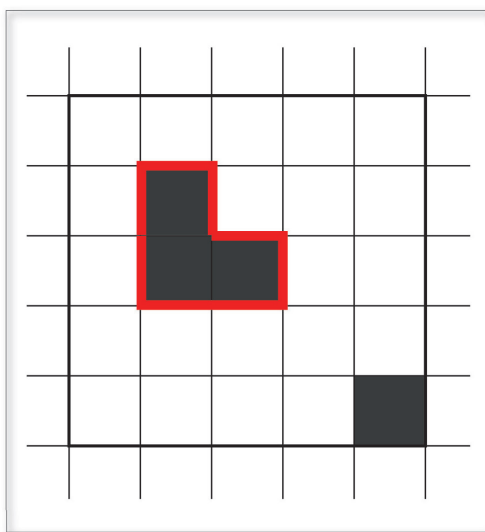
Indice de concentration des bâtiments construits avant 1945



Indice de diversité des commerces, services et équipements



Périmètre du centre ville



Les carreaux entrent dans la sélection des périmètres de centre-ville si au moins 2 des 5 indices sont parmi les plus élevés de la commune

Les périmètres des centres-villes

● LE CAS TRÈS PARTICULIER DES TRÈS GRANDES VILLES

Pour ce qui concerne les trois communes françaises les plus peuplées que sont Paris, Lyon et Marseille, il nous a semblé nécessaire d'adapter, à la marge la méthode - mais toujours en s'interdisant des ajustements manuels.

D'une certaine façon, selon l'échelle d'observation que l'on adopte, ces communes pourraient être intégralement considérées comme des centres-villes, mais pour autant en regardant plus finement et peut être aussi du fait du découpage en arrondissements, ces communes sont caractérisées par plusieurs lieux d'intensité urbaine, à des degrés divers. Aussi, nous avons choisi de retenir tous les carreaux sélectionnés sur la base des indices de concentration et l'indice de diversité, sans application de seuil de sélection, ni contrainte de continuité territoriale. Et pour Paris, la méthode a été appliqué à la fois sur la commune et à la fois sur les arrondissements.

● LES AUTRES CAS PARTICULIERS

Villes avec plusieurs centres

La méthode de sélection identifie parfois des communes avec plusieurs centres-villes, soit parce que les périmètres retenus ont le même nombre de carreaux et le même nombre de critères, soit parce qu'ils ont un nombre de carreaux maximum identique ou le même nombre de critères maximum. 96 communes sont ainsi concernées (en comptant Paris, Marseille et Lyon).

Une commune sans centre-ville

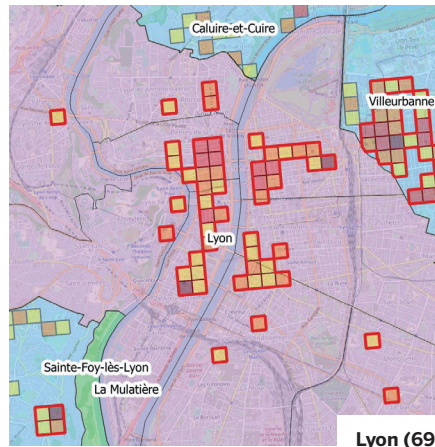
Une seule commune est concernée par l'absence de centre-ville. Il s'agit de San Nicolao en Corse.

Centres-villes sans habitants

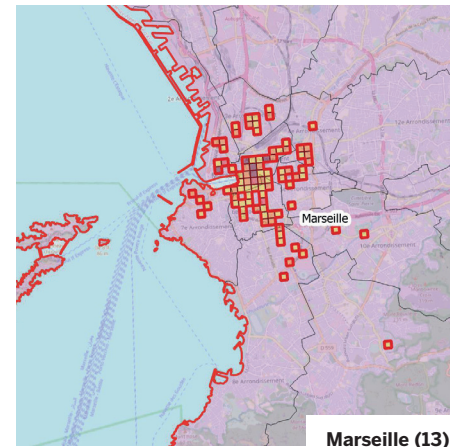
Enfin, certains centres-villes de notre échantillon de communes ne comptent aucun habitant. Dix communes sont concernées : Châteaubernard (16), Puilboreau (17), Ecole-Valentin (25), Roques (31), Maxéville (54), Petite-Forêt (59), Saint-Maximin (60), Coquelles (62), Chaury (79), Vélizy-Villacoublay (78).

Ces communes sont toutes des centralités relais (catégorie 4), situées en périphérie de polarités structurantes. Les centres identifiés correspondent globalement à des zones commerciales qui concentrent les équipements et les emplois de la commune et qui semblent faire office de centralité au détriment du centre historique.

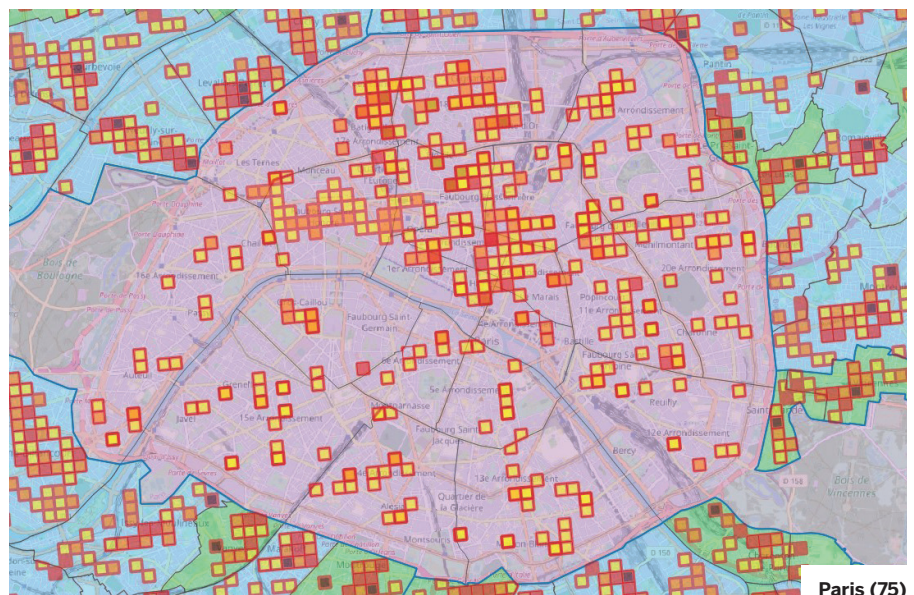
Très grandes villes



Lyon (69)

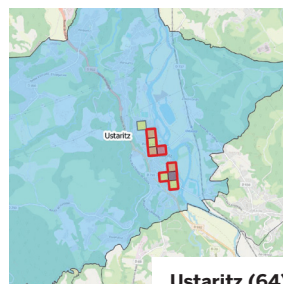


Marseille (13)

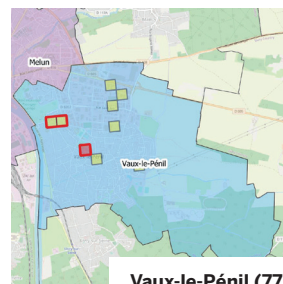


Paris (75)

Villes avec plusieurs centres

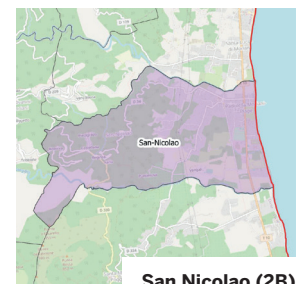


Ustaritz (64)



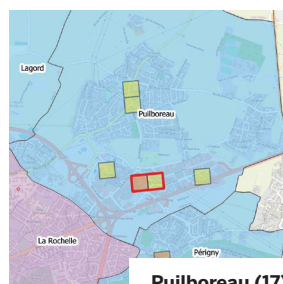
Vaux-le-Pénil (77)

Commune sans centre-ville

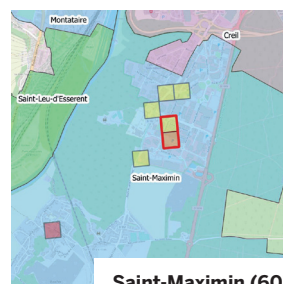


San Nicolao (2B)

Centres-villes sans habitants



Puilboreau (17)



Saint-Maximin (60)

LES ANGLES MORTS DE LA MÉTHODE

● UNE MÉTHODE QUI PREND MAL EN COMPTE L'EXCEPTIONNALITÉ GÉOGRAPHIQUE ET LES PRATIQUES SOCIALES

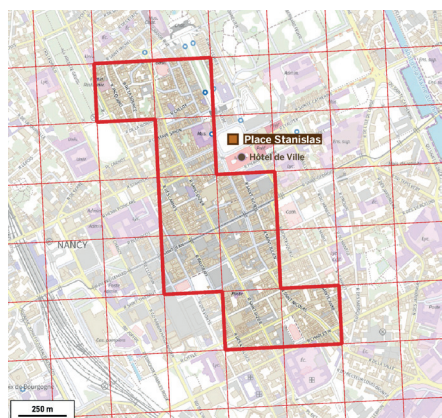
Comme cela a été précisé en préambule, la méthode appliquée pour identifier les centres-villes comporte des biais, certains d'ores et déjà identifiés, d'autres que nous découvrirons sans aucun doute au fur et à mesure de son exploitation.

La principale limite que l'on peut souligner porte sur les objets urbains singuliers et étendus comme les parcs, les places et plus généralement les grands équipements. La méthode utilisée comporte une limite sur les carreaux dont une surface non négligeable est composée d'éléments n'entrant pas dans

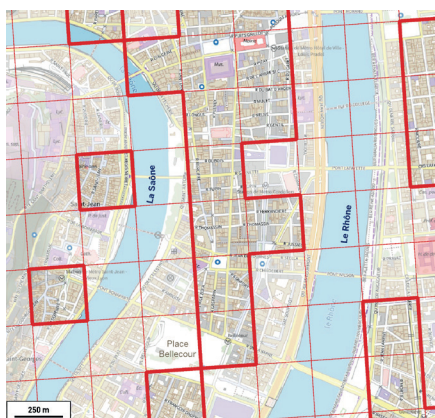
les calculs d'indice de sélection. Ainsi, la présence dans un carreau d'un imposant bâtiment (administratif, religieux, sportif...) ou d'un espace non bâti conséquent (place, espace vert, cours d'eau...), réduit plus ou moins fortement sa capacité à figurer parmi les carreaux les plus peuplés, les plus équipés, les plus actifs, etc. quand bien même l'espace restant de ce même carreau possède toutes les caractéristiques pour répondre favorablement aux différents critères retenus. Pour les communes concernées, la principale conséquence est la réduction de la surface du périmètre de leur centre-ville et une inadéquation partielle avec les représentations habituellement admises.

On a par exemple à l'esprit la place Stanislas

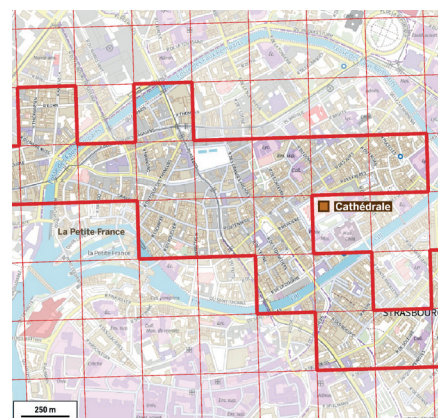
qui, par cette méthode, n'apparaît pas dans le périmètre du centre-ville de Nancy ou encore la Basilique Saint-Sernin qui est placée en dehors du centre-ville de Toulouse. Les limites naturelles, comme les cours d'eau, peuvent également entraîner des conséquences sur l'identification des périmètres de centres-villes : c'est le cas de la Petite France à Strasbourg dont l'un des carreaux n'est pas identifié dans le périmètre du centre-ville à cause de la forme de l'III – le cours d'eau traversant la métropole alsacienne – et de la position du carreau. On le note également à Lyon où les quais du Rhône et de la Saône, lieux de reconquête de la municipalité et lieu de vie des Lyonnais, n'apparaissent pas dans le périmètre du centre-ville de la capitale des Gaules.



Nancy et la Place Stanislas



Les quais du Rhône et de la Saône à Lyon



Strasbourg et la Petite France



Petite France, Strasbourg

© J. ELIASU

Les périmètres des centres-villes

● UNE DIFFICULTÉ À IDENTIFIER LES USAGES

La deuxième limite identifiée concerne la notion d'usage que porte en elle-même celle de centre-ville. En effet, nous avons fait le choix d'utiliser des données de l'appareil statistique public, or celui-ci ne reflète pas une des dimensions de l'espace public, celle liée aux interactions sociales. Aussi, cette méthode ne permet pas d'identifier des lieux comme les parcs, les places, les rives... qui peuvent être des hauts lieux de vie et d'intensité urbaine propres à un centre-ville, mais qui par la méthode retenue ne figurent pas

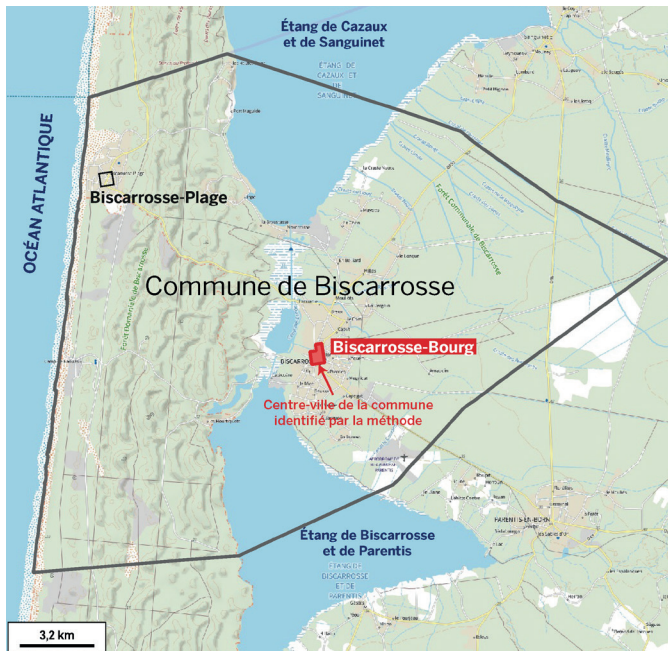
nécessairement dans les périmètres in fine.

Enfin, on peut citer la spécificité des stations touristiques, balnéaires notamment, qui ont parfois deux centres, un ancien, et un plus récent issu de l'activité touristique. Le fait d'avoir choisi de ne retenir qu'un centre unique par commune ne permet pas de tenir compte de ce type de spécificité historique. Biscarrosse et Lacanau sont deux exemples de ces communes du littoral aquitain caractérisées par plusieurs pôles :

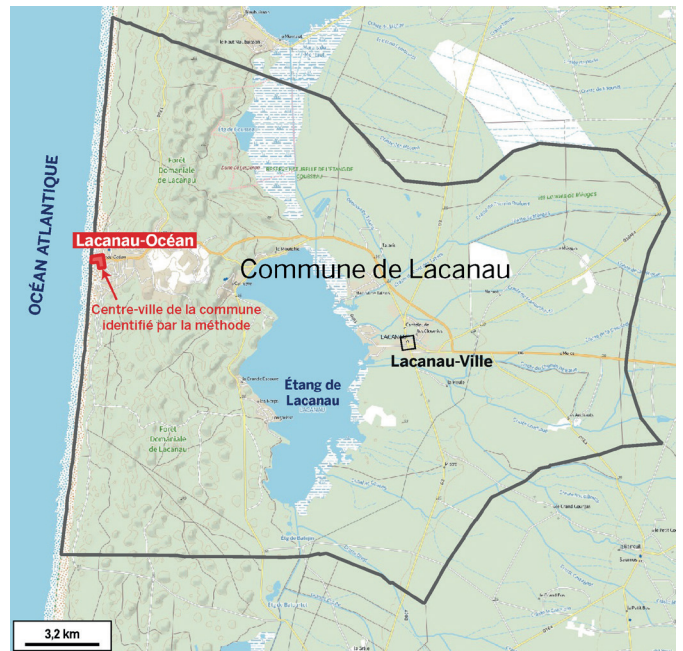
- un bourg qui s'est développé historiquement à l'intérieur des terres ;

- une station balnéaire apparue au début du XX^e siècle et qui s'est développée durant les Trente Glorieuses.

Dans le cas de Lacanau, la station balnéaire (Lacanau-Océan) a été identifiée comme centre-ville de la commune aux dépens du centre historique car le secteur de Lacanau-Océan répondait davantage aux critères de densité et de diversité. À l'inverse, dans le cas de Biscarrosse, c'est le bourg historique qui concentre davantage les habitants, les équipements et les établissements et offre une plus grande diversité d'équipements.



Biscarrosse (40)



Lacanau (33)



Jardin de Ville, Grenoble
© S. LE CURIEUX-BELFOND (AURG)



Dijon

© J. ELIASU

Portraits de centres-villes

Avec le déploiement de méthode décrite ci-dessus, ce sont donc plus de 3000 communes qui font l'objet d'un périmétre puis d'une observation de leur centre-ville. S'il était impossible de cartographier, dans le cadre de cette publication, l'ensemble des 3000 centres-villes, il nous semblait pour autant important de donner à voir la diversité des géographies des centres-villes dessinées. Les fiches ci-après offrent ainsi un aperçu des périmètres de centres-villes identifiés par notre méthode. Pour accompagner cette publication, un outil numérique vient fournir l'intégralité des périmètres afin de pouvoir entrer dans un détail, ce que ne permettait pas cette version papier.



Outil numérique :
https://fnau.org/centre-ville/carte_interactive_07022023/

MONTPELLIER

HÉRAULT (34)
OCCITANIE
POLARITÉ STRUCTURANTE

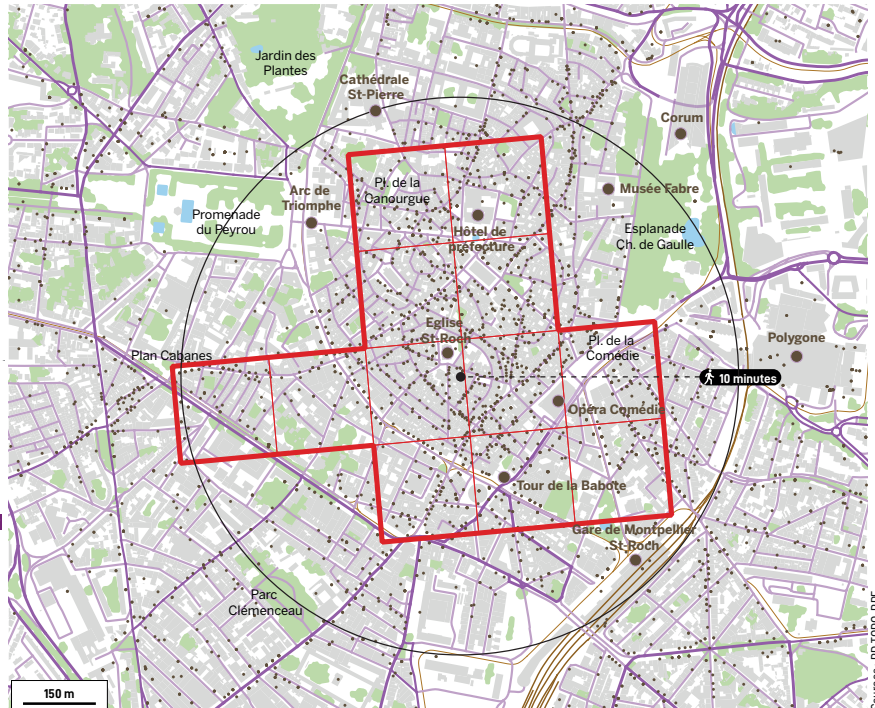
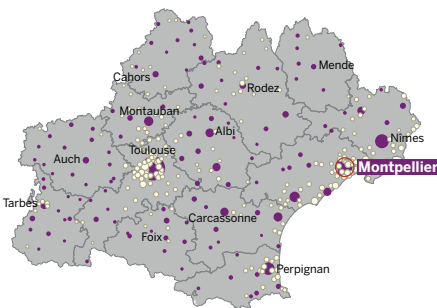
Montpellier fait partie des polarités structurantes identifiées dans la typologie des centralités. Il s'agit de centralités qui offrent une quantité d'emplois suffisamment importante pour ses propres actifs et qui attirent aussi de nombreux actifs des territoires environnants, rayonnant ainsi à une échelle plus large. Le degré d'équipements (volume, diversité, rayonnement) y varie, d'un haut niveau à une offre de proximité.

Le centre-ville de Montpellier

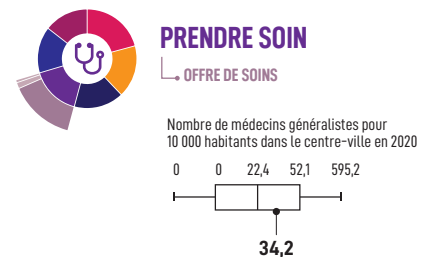
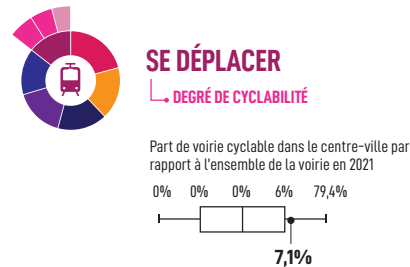
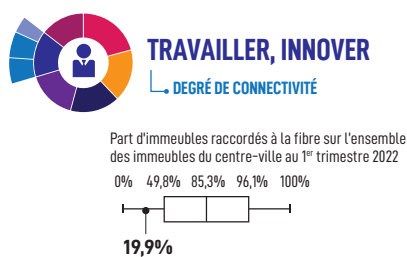
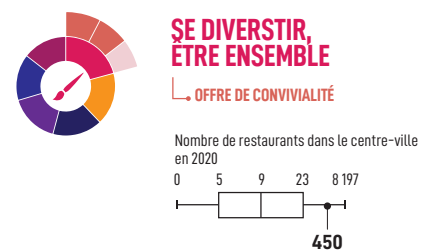
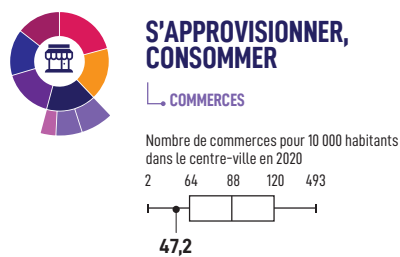
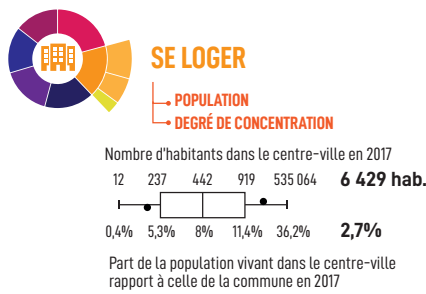
- Périmètre du centre-ville
- Equipements
- Espace accessible à moins de 10 minutes à pied

Repères

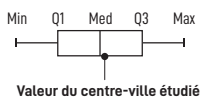
- Bâtiments
- Espaces verts
- Bassins
- Réseau routier
- Réseau ferré



REPÈRES CHIFFRÉS



COMMENT LIRE LES CHIFFRES



- Max** = Valeur maximale des centres-villes de la catégorie
- Q3** = 3^e quartile des centres-villes de la catégorie
- Med** = Médiane des centres-villes de la catégorie
- Q1** = 1^{er} quartile des centres-villes de la catégorie
- Min** = Valeur minimale des centres-villes de la catégorie

BESANÇON

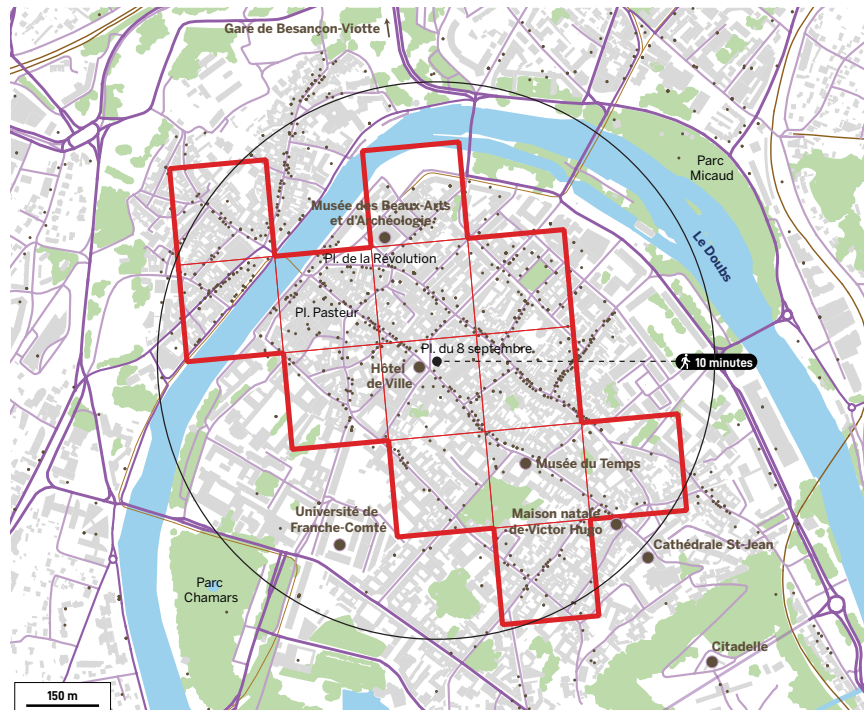
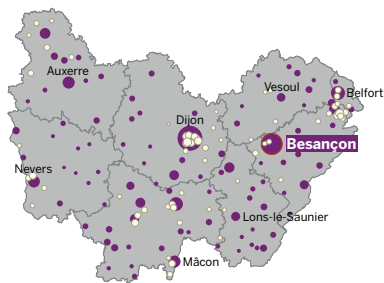
DOUBS (25)
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
POLARITÉ STRUCTURANTE

Le centre-ville de Besançon

- Périmètre du centre-ville
- Equipements
- Espace accessible à moins de 10 minutes à pied

Repères

- Bâtiments
- Espaces verts
- Cours d'eau, lac
- Réseau routier
- Réseau ferré

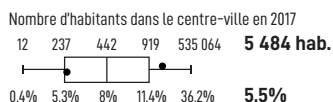


REPÈRES CHIFFRÉS



SE LOGER

POPULATION
DEGRÉ DE CONCENTRATION

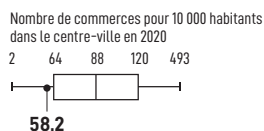


Part de la population vivant dans le centre-ville rapport à celle de la commune en 2017



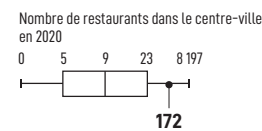
S'APPROVISIONNER, CONSOMMER

COMMERCES



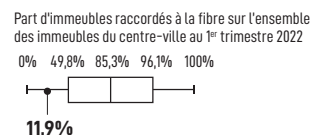
SE DIVERTIR, ETRE ENSEMBLE

OFFRE DE CONVIVIALITÉ



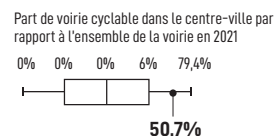
TRAVAILLER, INNOVER

DEGRÉ DE CONNECTIVITÉ



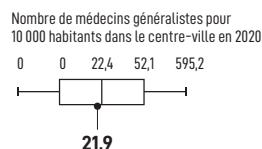
SE DÉPLACER

DEGRÉ DE CYCLABILITÉ

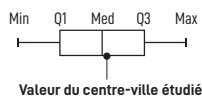


PRENDRE SOIN

OFFRE DE SOINS



COMMENT LIRE LES CHIFFRES






- Max** = Valeur maximale des centres-villes de la catégorie
- Q3** = 3^e quartile des centres-villes de la catégorie
- Med** = Médiane des centres-villes de la catégorie
- Q1** = 1^{er} quartile des centres-villes de la catégorie
- Min** = Valeur minimale des centres-villes de la catégorie

PONTIVY

MORBIHAN (56)
BRETAGNE
POLARITÉ STRUCTURANTE

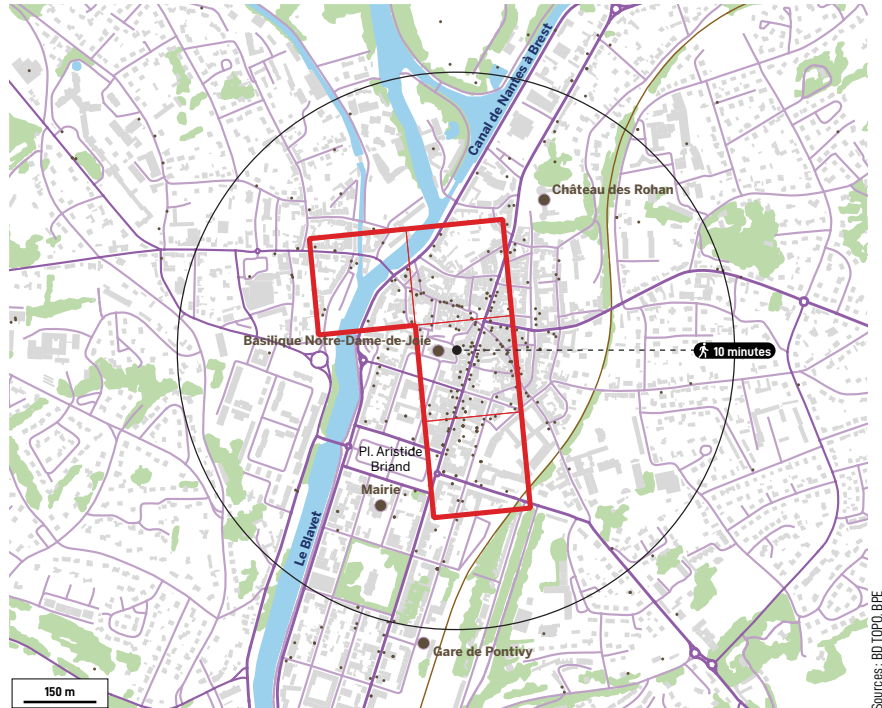
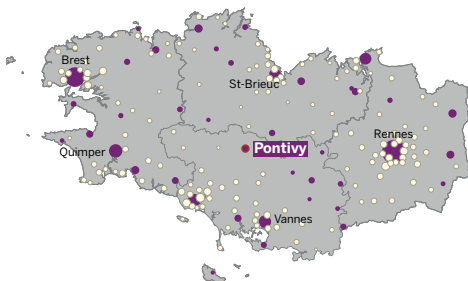
Pontivy fait partie des polarités structurantes identifiées dans la typologie des centralités. Il s'agit de centralités qui offrent une quantité d'emplois suffisamment importante pour ses propres actifs et qui attirent aussi de nombreux actifs des territoires environnants, rayonnant ainsi à une échelle plus large. Le degré d'équipements (volume, diversité, rayonnement) y varie, d'un haut niveau à une offre de proximité.

Le centre-ville de Pontivy

-  Périmètre du centre-ville
-  Equipements
-  Espace accessible à moins de 10 minutes à pied

Repères

-  Bâtiments
-  Espaces verts
-  Cours d'eau, canal, lac
-  Réseau routier
-  Réseau ferré

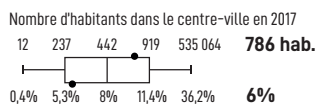


REPÈRES CHIFFRÉS



SE LOGER

- POPULATION
- DEGRÉ DE CONCENTRATION

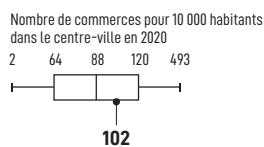


Part de la population vivant dans le centre-ville rapport à celle de la commune en 2017



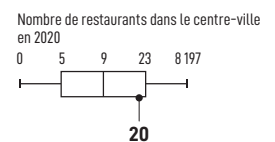
S'APPROVISIONNER, CONSOMMER

- COMMERCES



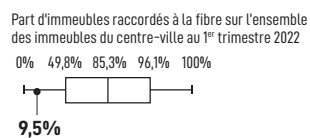
SE DIVERTIR, ÊTRE ENSEMBLE

- OFFRE DE CONVIVIALITÉ



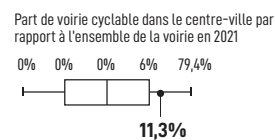
TRAVAILLER, INNOVER

- DEGRÉ DE CONNECTIVITÉ



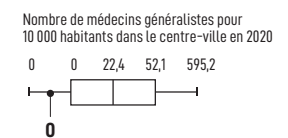
SE DÉPLACER

- DEGRÉ DE CYCLABILITÉ

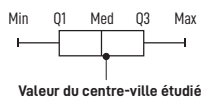


PRENDRE SOIN

- OFFRE DE SOINS



COMMENT LIRE LES CHIFFRES



Valeur du centre-ville étudié

- Max** = Valeur maximale des centres-villes de la catégorie
- Q3** = 3^e quartile des centres-villes de la catégorie
- Med** = Médiane des centres-villes de la catégorie
- Q1** = 1^{er} quartile des centres-villes de la catégorie
- Min** = Valeur minimale des centres-villes de la catégorie

ÉVIAN-LES-BAINS

HAUTE-SAOVIE (74)
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 CENTRALITÉ INDÉPENDANTE

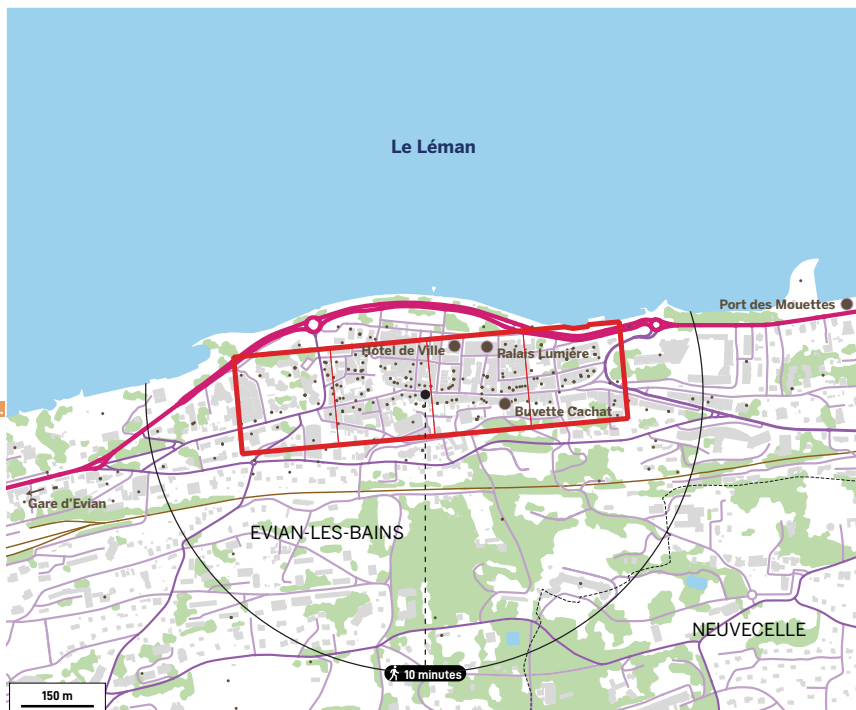
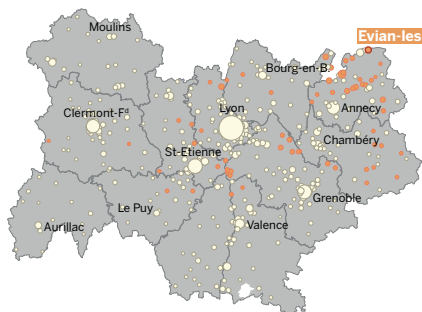
Évian-les-Bains fait partie des centralités indépendantes identifiées dans la typologie des centralités. Il s'agit de centralités qui bénéficient d'une certaine offre en équipements et en emplois. Cependant, elles ne disposent pas d'aire d'influence. Elles fonctionnent de façon plus « indépendante ».

Le centre-ville d'Évian-les-Bains

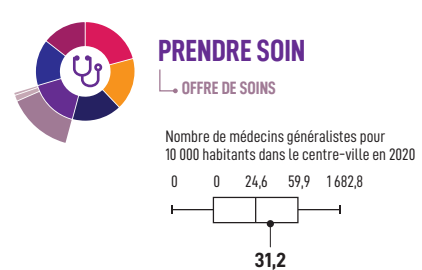
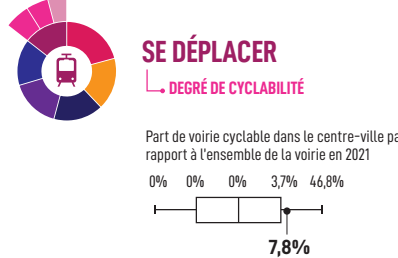
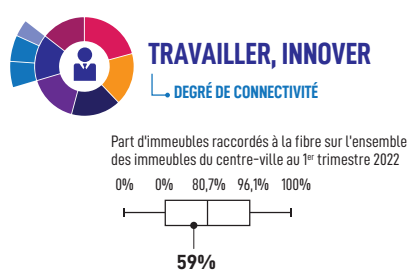
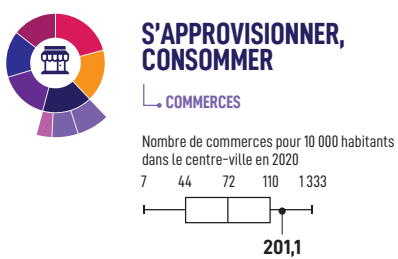
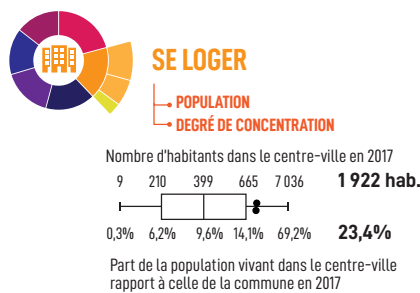
- Périmètre du centre-ville
- Equipements
- Espace accessible à moins de 10 minutes à pied

Repères

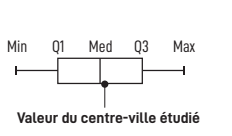
- Bâtiments
- Espaces verts
- Lac
- Réseau routier
- Réseau ferré



REPÈRES CHIFFRÉS



COMMENT LIRE LES CHIFFRES



- Max** = Valeur maximale des centres-villes de la catégorie
- Q3** = 3^e quartile des centres-villes de la catégorie
- Med** = Médiane des centres-villes de la catégorie
- Q1** = 1^{er} quartile des centres-villes de la catégorie
- Min** = Valeur minimale des centres-villes de la catégorie

ST-JEAN-DE-LUZ

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)
NOUVELLE-AQUITAINE
POLARITÉ MULTI CONNECTÉE

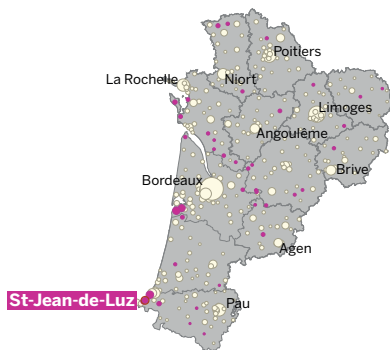
Saint-Jean-de-Luz fait partie des **polarités multi-connectées** identifiées dans la typologie des centralités. Il s'agit de lieux d'emplois, d'arrivées et de départs de nombreux trajets domicile-travail. Ces communes sont également connectées à plusieurs autres polarités structurantes. Elles ne disposent pas d'un haut niveau d'équipement.

Le centre-ville de Saint-Jean-de-Luz

- Périmètre du centre-ville
- Equipements
- Espace accessible à moins de 10 minutes à pied

Repères

- Bâtiments
- Espaces verts
- Cours d'eau, océan
- Plage
- Réseau routier
- Réseau ferré

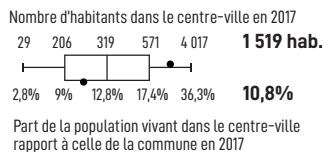


REPÈRES CHIFFRÉS



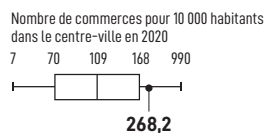
SE LOGER

POPULATION
DEGRÉ DE CONCENTRATION



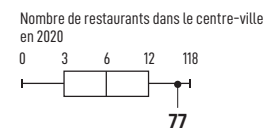
S'APPROVISIONNER, CONSOMMER

COMMERCES



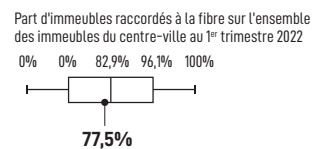
SE DIVERSTIR, ETRE ENSEMBLE

OFFRE DE CONVIVIALITÉ



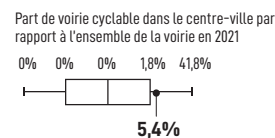
TRAVAILLER, INNOVER

DEGRÉ DE CONNECTIVITÉ



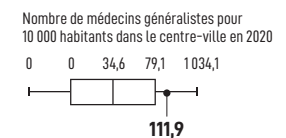
SE DÉPLACER

DEGRÉ DE CYCLABILITÉ

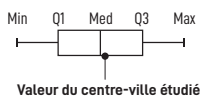


PRENDRE SOIN

OFFRE DE SOINS



COMMENT LIRE LES CHIFFRES






- Max** = Valeur maximale des centres-villes de la catégorie
- Q3** = 3^e quartile des centres-villes de la catégorie
- Med** = Médiane des centres-villes de la catégorie
- Q1** = 1^{er} quartile des centres-villes de la catégorie
- Min** = Valeur minimale des centres-villes de la catégorie

CÉRILLY

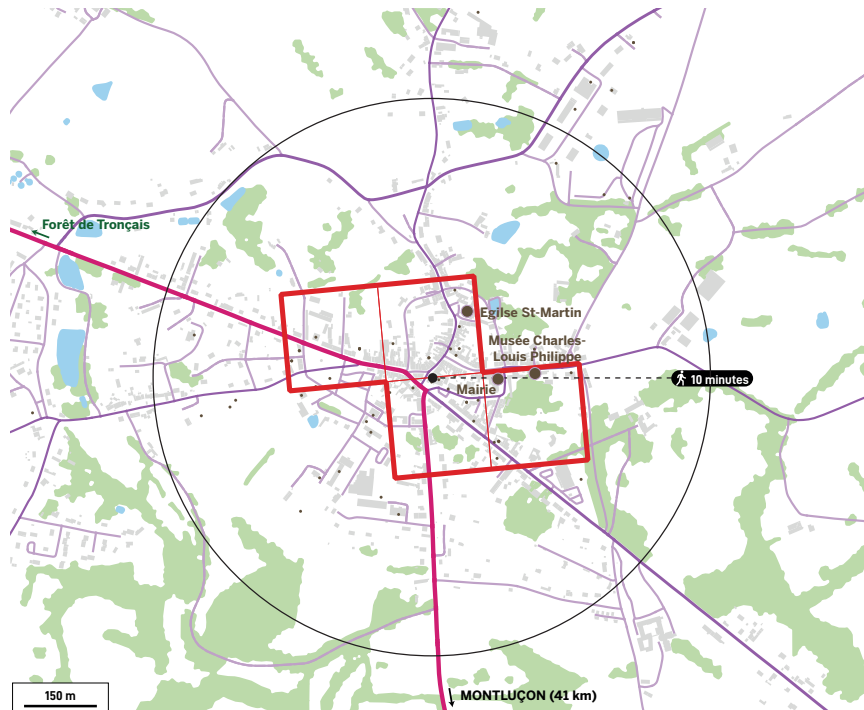
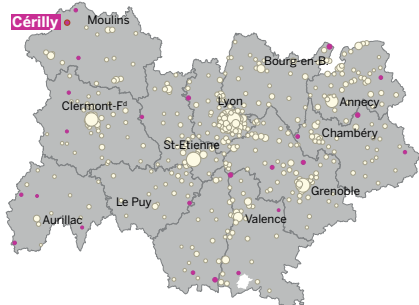
ALLIER (03)
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
POLARITÉ MULTI CONNECTÉE

Le centre-ville de Cérilly

-  Périmètre du centre-ville
-  Equipements
-  Espace accessible à moins de 10 minutes à pied

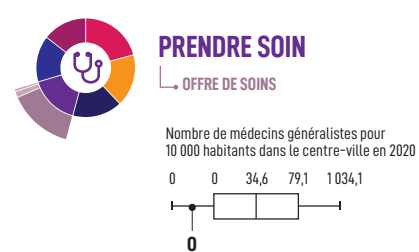
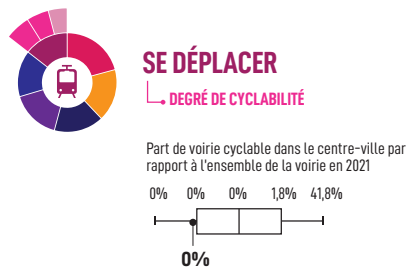
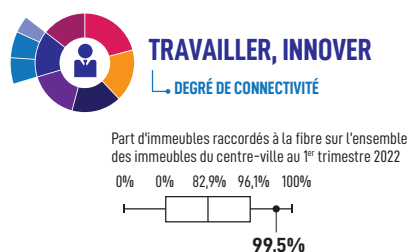
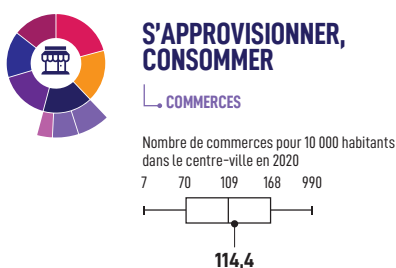
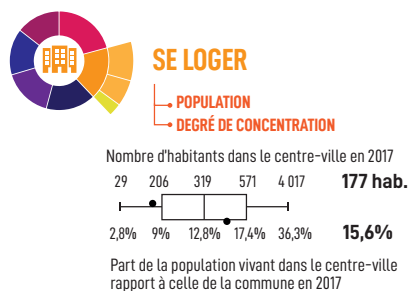
Repères

-  Bâtiments
-  Espaces verts
-  Cours d'eau, lacs
-  Réseau routier

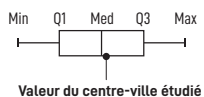


Sources: BD TOPO, BPE

REPÈRES CHIFFRÉS



COMMENT LIRE LES CHIFFRES



- Max** = Valeur maximale des centres-villes de la catégorie
- Q3** = 3^e quartile des centres-villes de la catégorie
- Med** = Médiane des centres-villes de la catégorie
- Q1** = 1^{er} quartile des centres-villes de la catégorie
- Min** = Valeur minimale des centres-villes de la catégorie

MAISONS-ALFORT

VAL-DE-MARNE (94)
ÎLE-DE-FRANCE
CENTRALITÉ RELAIS

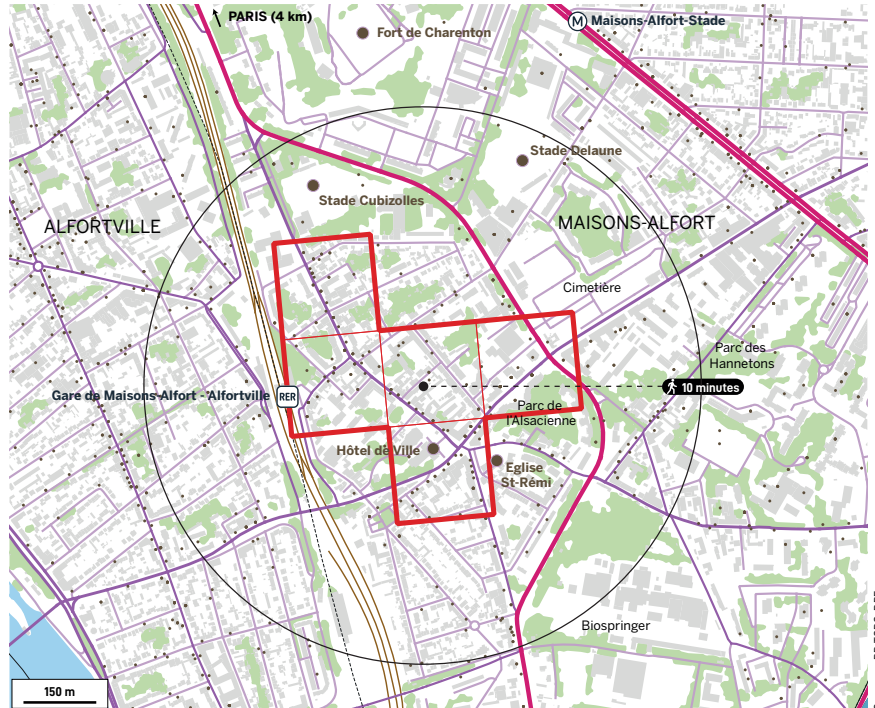
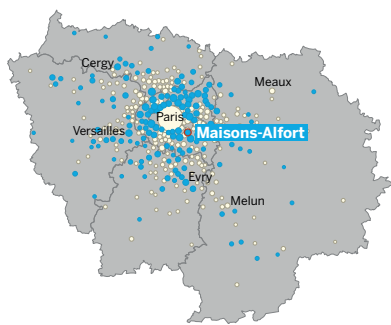
Maisons-Alfort fait partie des **centralités relais** identifiées dans la typologie des centralités. Il s'agit de centralités qui offrent des équipements et des emplois mais dont une part importante (près de 70 %) des actifs se rend dans une polarité structurante pour travailler. Elles se situent en relais de celles-ci.

Le centre-ville de Maisons-Alfort

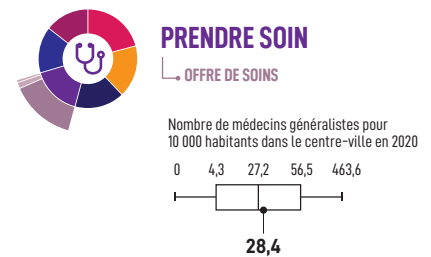
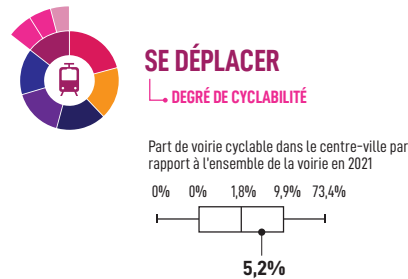
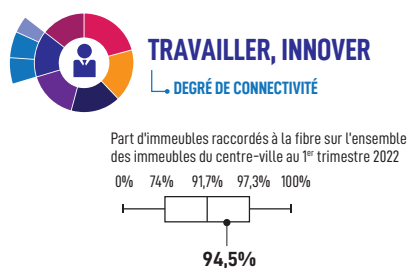
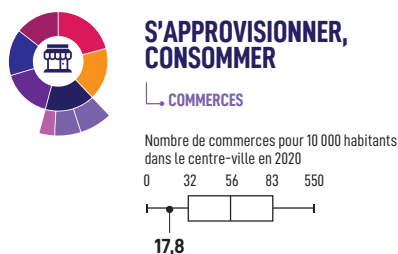
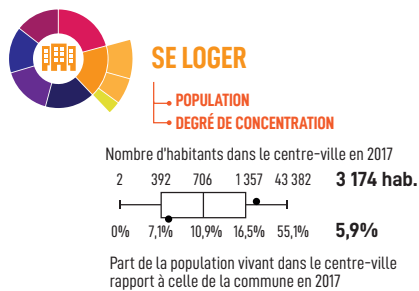
- Périmètre du centre-ville
- Equipements
- Espace accessible à moins de 10 minutes à pied

Repères

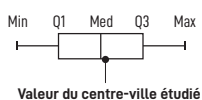
- Bâtiments
- Espaces verts
- Cours d'eau
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Gare RER
- Station de métro



REPÈRES CHIFFRÉS



COMMENT LIRE LES CHIFFRES






- Max** = Valeur maximale des centres-villes de la catégorie
- Q3** = 3^e quartile des centres-villes de la catégorie
- Med** = Médiane des centres-villes de la catégorie
- Q1** = 1^{er} quartile des centres-villes de la catégorie
- Min** = Valeur minimale des centres-villes de la catégorie

LOOS-EN-GOHELLE





PAS-DE-CALAIS (62)
HAUTS-DE-FRANCE
CENTRALITÉ RÉSIDENIELLE

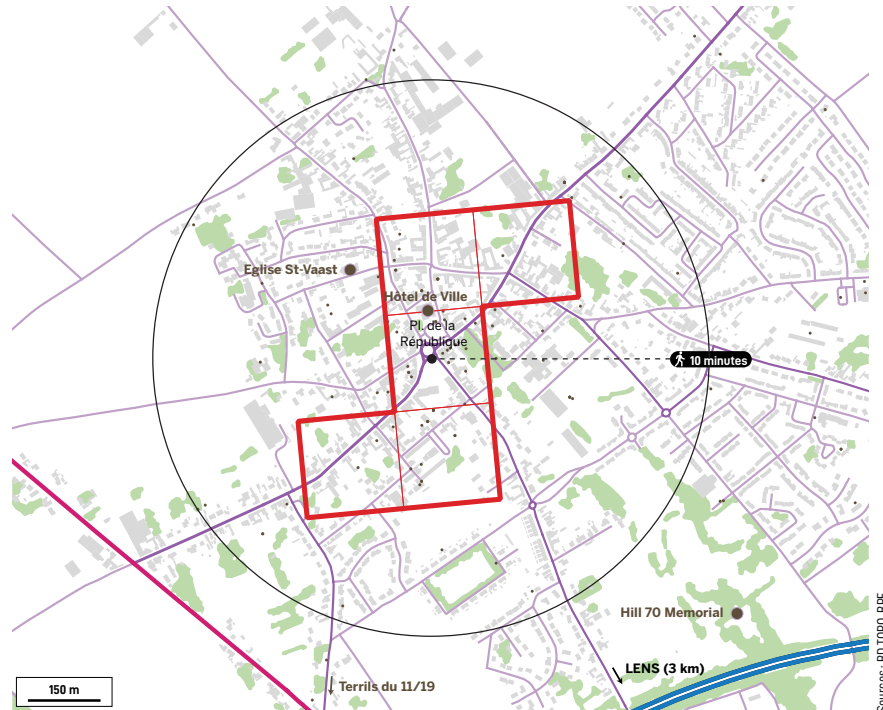
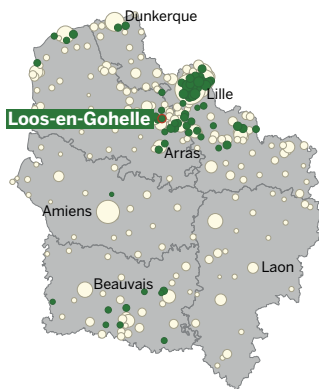
Loos-en-Gohelle fait partie des centralités résidentielles identifiées dans la typologie des centralités. Il s'agit de centralités qui proposent peu d'emplois et dont les habitants quittent majoritairement le territoire pour aller travailler (près de 80 %). Elles disposent néanmoins d'une certaine offre d'équipements.

Le centre-ville de Loos-en-Gohelle

-  Périmètre du centre-ville
-  Equipements
-  Espace accessible à moins de 10 minutes à pied

Repères

-  Bâtiments
-  Espaces verts
-  Autoroute
-  Réseau routier



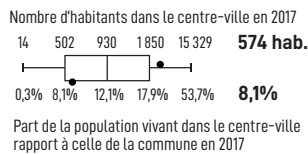
Sources: BD TOPO, BPE

REPÈRES CHIFFRÉS



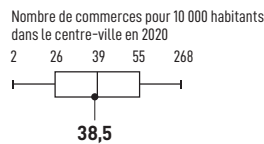
SE LOGER

- POPULATION
- DEGRÉ DE CONCENTRATION



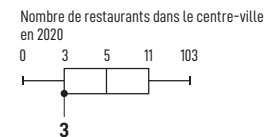
S'APPROVISIONNER, CONSOMMER

- COMMERCES



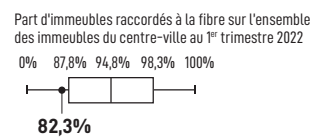
SE DIVERTIR, ÊTRE ENSEMBLE

- OFFRE DE CONVIVIALITÉ



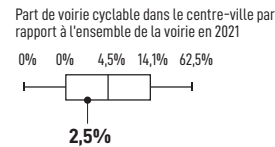
TRAVAILLER, INNOVER

- DEGRÉ DE CONNECTIVITÉ



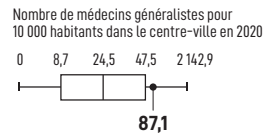
SE DÉPLACER

- DEGRÉ DE CYCLABILITÉ

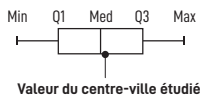


PRENDRE SOIN

- OFFRE DE SOINS



COMMENT LIRE LES CHIFFRES



- Max** = Valeur maximale des centres-villes de la catégorie
- Q3** = 3^e quartile des centres-villes de la catégorie
- Med** = Médiane des centres-villes de la catégorie
- Q1** = 1^{er} quartile des centres-villes de la catégorie
- Min** = Valeur minimale des centres-villes de la catégorie



Place Victor Hugo, Grenoble

© J. VILLARD (AURG)

Fiches indicateurs

Cette partie tente de dresser un portrait des dynamiques à l'œuvre dans les centres-villes et leur périphérie à travers six fonctions emblématiques de ces territoires : se loger ; s'approvisionner et consommer ; se divertir ; se déplacer ; travailler et prendre soin. Près de 20 indicateurs ont été retenus et sont ici analysés. Les fiches ci-après permettent d'en comprendre leur sens et la façon de les interpréter. Un outil numérique fournira, lui, l'ensemble des données pour les 3 000 centres-villes analysés dans ce projet.

Fiches d'analyse à venir

Indicateurs

Indicateurs	Sources	Millésimes	Thématiques
Nombre d'habitants dans le centre-ville	INSEE (Filosofi)	2017	Introduction - Se loger
Part des ménages à bas revenus dans le centre-ville	INSEE (Filosofi)	2017	Introduction - Se loger
Part des ménages d'une personne dans le centre-ville	INSEE (Filosofi)	2017	Introduction - Se loger
Densité de population au km ² dans le centre-ville	INSEE (Filosofi)	2017	Introduction - Se loger
Typologie du parc de logements actuel dans le centre-ville	MAJIC	2021	Se loger
Tendance à la diversification / spécialisation du parc de logements dans le centre-ville	MAJIC	2021	Se loger
Part des logements construits au cours des 10 dernières années dans le centre-ville	MAJIC	2021	Se loger
Part des logements vacants depuis plus de 2 ans dans le centre-ville	MAJIC	2021	Se loger
Indicateur de concentration de l'offre commerciale dans le centre-ville	INSEE (BPE)	2020	S'approvisionner et consommer
Indicateur de spécificité de l'offre commerciale dans le centre-ville	INSEE (BPE)	2020	S'approvisionner et consommer
Indicateur de spécialisation de l'offre commerciale dans le centre-ville	INSEE (BPE)	2020	S'approvisionner et consommer
Offre culturelle dans le centre-ville	INSEE (BPE)	2020	Se divertir et être ensemble
Offre de convivialité dans le centre-ville	INSEE (SIRENE)	2020	Se divertir et être ensemble
Offre de loisirs dans le centre-ville	INSEE (SIRENE)	2020	Se divertir et être ensemble
Temps d'accès au centre-ville	Traitement SIG (isochrones)	2022	Se déplacer
Part de voirie cyclable dans le centre-ville par rapport à l'ensemble de la voirie	Geovelo	2021	Se déplacer
Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants dans le centre-ville	INSEE (BPE)	2020	Prendre soin
Surface d'espaces verts publics accessibles en centre-ville ou dans un rayon de 500 mètres autour de ce dernier	Open Street Map	2022	Prendre soin
Densité et diversité d'équipements sportifs dans le centre-ville	INSEE (BPE)	2020	Prendre soin
Mixité fonctionnelle du centre-ville	MAJIC	2021	Travailler et innover
Nature du tissu économique du centre-ville	INSEE (SIRENE)	2020	Travailler et innover
Connectivité du centre-ville	ARCEP	1 ^{er} trimestre 2022	Travailler et innover
Nombre de tiers-lieux dans le centre-ville	France Tiers Lieux	2021	Travailler et innover

Tableau des équipements retenus pour l'indice de diversité

Catégorie	Code	Libellé	Appellation courante	
1. Commerce alimentaire (SIRENE 2020)	10.71A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Boulangerie/Pâtisserie	
	10.71B	Cuisson de produits de boulangerie	Boulangerie/Pâtisserie	
	10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Boulangerie/Pâtisserie	
	10.71D	Pâtisserie	Boulangerie/Pâtisserie	
	47.11A	Commerce de détail de produits surgelés	Surgelé	
	47.11B	Commerce d'alimentation générale	Supérette/Épicerie	
	47.11C	Supérettes	Supérette/Épicerie	
	47.11E	Magasins multi-commerces	Supérette/Épicerie	
	47.19B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	Supérette/Épicerie	
	47.21Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Primeur	
	47.22Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Boucherie	
	47.23Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	Poissonnerie	
	47.24Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	Boulangerie/Pâtisserie	
	47.25Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	Cave	
	47.29Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Supérette/Épicerie	
	2. Commerce non alimentaire (SIRENE 2020)	47.26Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Buraliste
		47.41Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	Informatique, audio-visuel
		47.42Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	Informatique, audio-visuel
		47.43Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	Informatique, audio-visuel
47.51Z		Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	Équipements de maison	
47.52A		Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m ²)	Équipements de maison	
47.53Z		Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	Équipements de maison	
47.54Z		Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Équipements de maison	
47.59A		Commerce de détail de meubles	Équipements de maison	
47.59B		Commerce de détail d'autres équipements du foyer	Équipements de maison	
47.61Z		Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	Librairie	
47.62Z		Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	Papeterie	
47.63Z		Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	Informatique, audio-visuel	
47.71Z		Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Équipements de personne	
47.72A		Commerce de détail de la chaussure	Équipements de personne	
47.72B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	Équipements de personne		
47.75Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Équipements de personne		
47.76Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	Fleuriste		
47.77Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	Équipements de personne		
47.78A	Commerces de détail d'optique	Équipements de personne		
3. Animation urbaine et tourisme (SIRENE 2020)	55.10Z	Hôtels et hébergement similaire	Hôtel	
	56.10A	Restauration traditionnelle	Resto	
	56.10B	Cafétérias et autres libres-services	Cafétéria libre-service	
	56.10C	Restauration de type rapide	Fast-food	
	56.21Z	Services des traiteurs	Traiteur	
56.30Z	Débits de boissons	Bar café discothèque		

Catégorie	Code	Libellé	Appellation courante
4. Service aux particuliers (SIRENE 2020)	53.10Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	Poste
	64.11Z	Activités de banque centrale	Banque
	68.31Z	Agences immobilières	Agence immobilière
	78.20Z	Activités des agences de travail temporaire	Agence d'intérim
	79.11Z	Activités des agences de voyage	Agence de voyage
	84.11Z	Administration publique générale	Administration publique
	84.12Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	Administration publique
	84.30A	Activités générales de sécurité sociale	Sécurité sociale
	96.01B	Blanchisserie-teinturerie de détail	Laverie
	96.02A	Coiffure	Coiffure
	96.02B	Soins de beauté	Soin de beauté
	5. Service de santé (SIRENE 2020)	47.73Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
47.74Z		Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	Pharmacie
86.21Z		Activité des médecins généralistes	Généraliste
86.22A		Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	Spécialiste
86.22B		Activités chirurgicales	Spécialiste
86.22C		Autres activités des médecins spécialistes	Spécialiste
86.23Z		Pratique dentaire	Spécialiste
86.90B		Laboratoires d'analyses médicales	Laboratoires
6. Équipements culturels et de loisirs (BPE 2019 et ministère de la Culture pour les monuments)	F112	Salles spécialisées	Salle polyvalente
	F116	Salles non spécialisées	Salle polyvalente
	F303	Cinéma	Cinéma
	F304	Musée	Musée
	F305	Conservatoire	Conservatoire
	F306	Théâtre-Arts de rue-Pôle cirque	Théâtre
	F307	Bibliothèque	Bibliothèque
	G104	Information touristique	Office du tourisme
----	Monuments historiques (classés, inscrits)	Monuments	

Avec le soutien de



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale de la Fnau

PILOTAGE ÉDITORIAL: Karine Hurel et Julien Eliasu (Fnau)

COORDINATION DE LA DÉMARCHE: Sébastien Grandjean (Audat.var, Toulon), Ludovic Verre (Aupa, Aix-en-Provence), Julien Eliasu (Fnau), Karine Hurel (Fnau)

GRAPHISME: Héroïse Tissot - **ISSN:** 1295 - 5760

Document téléchargeable sur www.fnau.org

